

	C.E.T. DE MONT SAINT GUIBERT	
	Bâtiments	
	Type de fiche : Permis	
	Actualisation : le 16 décembre 2010	
	www.issep.be	

DESCRIPTION DU PERMIS DE BATIR RELATIF A LA CONSTRUCTION DE BATIMENTS EN PREFABRIQUES.

DONNEES ADMINISTRATIVES

Intitulé	Demande de permis de bâtir, introduite par Sprl VAN DEN BOSSCHE Franz, Boomsesteenweg, 99 à AARTSELAAR, relative à un bien sis rue des Sablières, 2 à Mont-Saint-Guibert, cadastré section B 14e et sect. A n° 108l, 111b, 113a, 112e, 112d, 139s, 139y, 139x, 139w, 139vpie, 140f et tendant à la construction de bâtiments préfabriqués (bureaux + entrepôts).
Autorité délivrante	Le Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune de Mont-Saint-Guibert.
Références	Registre du permis de bâtir : n° 874/17/02/700 Référence Urbanisme : n° 199/PBA/184
Date de demande	06 juin 1991
Date de signature	18 septembre 1991

CONDITIONS

Le permis est délivré à Sprl VAN DEN BOSSCHE Franz, qui devra respecter les plans approuvés et les prescriptions de l'A.R. du 03-08-1976 portant règlement général relatif au déversement des eaux usées et respecter les conditions prescrites par l'avis conforme reproduit ci-dessous du Fonctionnaire délégué :

« Considérant que la demande de permis de bâtir en régularisation échappe à la législation sur les carrières, les bâtiments existants n'étant pas dépendants de l'extraction en cours, ..., j'émet un avis favorable sur la présente demande de permis de bâtir en application de l'article 187 et sans préjudice de l'article 192 4° a du C.W.A.T.U.P. ».